



OBJECTIF(S)

- Analyser le contenu, les limites et conséquences de l'arrêté du 10 janvier 2017 portant sur l'affichage et la publicité des prix entré en vigueur le 1er avril 2017 et les Modifications apportées par l'arrêté du 22 janvier 2022.

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Toutes personnes intervenant dans un relation Vendeur/
Acquéreur ou Bailleur/Locataire.

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 2 heures

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en viager

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 75 € HT

Non Adhérent FNAIM : 125 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques
- Historique des réglementations sur la législation et l'affichage des prix

I - LES DISPOSITIONS ET LE CONTEXTE DE L'ARRÊTÉ DU 18 JANVIER 2017

- Public et Activités visés
- Contenu et Précisions sur l’Affichage
- Affichage barème Son contenu
- Affichage Vitrine
- Affichage site Internet

II - LES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR L'ARRÊTÉ DU 22 JANVIER 2022

- Les modifications
- Quelles évolutions ?

III - ANNONCES - PUBLICITÉS

- Annonces Vente au regard de l'arrêté sur la publicité des prix
- Annonces Location au regard de l'arrêté sur la publicité des prix
- Annonces location en zone de référence de loyer
- Les autres obligations en matière de publicité : Loi Climat et Résilience
- Évolutions à venir

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT